

Liberté Égalité Fraternité

Le recteur de la région académique PACA, Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille, Chancelier des universités,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;
- Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'état et à certains corps analogues ;
- Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;
- Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;
- Vu l'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et de certains corps analogues ;
- Vu l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
- Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;

Arrête

Article 1:

Le jury du concours commun externe et interne pour le recrutement dans le 1er grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B - session 2024 - est fixé conformément au présent arrêté.

Article 2:

Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 mars 2024

Pour le recteur et par délégation Le secrétaire de la Beligniere

Bruno MARTIN

COMPOSITION DU JURY DU CONCOURS COMMUN EXTERNE ET INTERNE POUR LE RECRUTEMENT DANS LE 1er GRADE DE DIVERS CORPS DE FONCTIONNAIRES DE CATEGORIE B – SESSION 2024

Président :

ADROGUER Olivier

Secrétaire général DSDEN 04 - Digne-les-Bains

MEMBRES DU JURY

AGOSTINI Delphine
APFFEL MICHEL Céline
BARATIER Murielle
BEGARIN Aude
BELJEROU Fabienne
BENNIA SEBAA Razika
BERTOTHY Gilles
BERTRAND Julie

BLANCHARD Annabelle BOURILHON-VALERIO Christine

BRUZY Olivier CHAIX Magali CORTI Anne-Françoise

CUVELIER Bertrand
DATHY Emmanuelle
DELON Amory
DENECHAUD Céline
DESCOS Valérie
DI CERTO Aurélie
DIVE Raphaëlle
DORIA Alexandre

DUPOUY-RAVETLLAT Virginie

FERRER Christophe FLORY Joséphine GAUTIER Esther GILLY Muriel KLEIN Charlotte LAMBERT David LITRE Evelyne LONGO Fabienne LOURDELLE Romain MAUREL Simon

MERMIER-BILLET Céline MEZIERES Caroline

MORA Gilles
MOREL Anthony
MOURRET Louis

POGGIONOVO Philippe REBSOMEN Lydia

SALAMANOWITCH Franck SAUVAGET Sandrine

SELLAM Brigitte
SOL Bernadette
WALAS Laure

SACS - ministère de l'intérieur - Marseille

AAE - DREAL - Marseille

APAE – ministère de l'intérieur – Marseille AAE – ministère de l'intérieur – Marseille SACN – ministère de la Justice – Marseille AAE – ministère de l'Intérieur – Marseille APAE – ministère de l'intérieur – Marseille

DSGJ – ministère de la Justice – Aix-en-Provence AAE – lycée de Craponne – Salon de Provence

AAE – ministère de la Défense – Toulon AAE – ministère de l'intérieur – Marseille APAE – Rectorat – Aix-en-Provence SACE – Rectorat – Aix-en-Provence Proviseur – lycée Joliot Curie – Aubagne

AAE - ARS - Marseille

APAE – Rectorat – Aix-en-Provence APAE – cité scolaire d'Apt – Apt AAE – collège Pythéas – Marseille AAE – ministère de l'Intérieur – Marseille AAE – Rectorat – Aix-en-Provence APAE – DSDEN 13 – Marseille

AAE - ministère de l'Intérieur - Marseille

AAE – DSDEN – Marseille APAE – DREAL – Marseille AAE – DREETS – Marseille

SACN – lycée Alexandre Dumas – Cavaillon APAE – lycée Marseilleveyre – Marseille APAE – ministère de l'intérieur – Marseille

SACE – lycée Périer – Marseille SACS – collège Sévigné – Marseille AAE – collège Mont Sauvy – Orgon APAE – Rectorat – Aix-en-Provence APAE – ministère de l'Intérieur – Marseille SACE – ministère de l'Intérieur – Toulon APAE – ministère de l'Intérieur – Marseille

AAE - DREAL - Marseille

AAE – ministère de l'intérieur – Marseille AAE – ministère de l'Intérieur – Marseille APAE – DSDEN – Digne-les-Bains SACE – Rectorat – Aix-en-Provence APAE – Rectorat – Aix-en-Provence -SACS – ministère de l'Intérieur – Marseille AAE – ministère de l'intérieur – Marseille AAE – ministère de l'intérieur – Marseille